

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Protection des dépôts
  - 5.7 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

### 5.2.1 Consultation

Aucune information.

### 5.2.2 Publication

#### **Publication finale de nouvelles exigences de divulgation relativement aux risques climatiques pour les assureurs.**

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie de nouvelles exigences de divulgation relativement aux risques climatiques qui ont pour but de recueillir, directement auprès des assureurs, des données normalisées sur les émissions et les expositions climatiques. Ces nouvelles divulgations devront être transmises à l'Autorité par tous les assureurs du Québec visés par la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*.

Une consultation publique sur ces exigences de divulgation s'est déroulée du 23 janvier au 24 février 2025.

Les instructions, les spécifications techniques, les gabarits ainsi que les matrices d'application pour compléter les divulgations sont accessibles sur le site Web de l'Autorité sous la rubrique « [Divulgation](#) », aux onglets « [Assurance de dommages | AMF](#) » et « [Assurance de personnes | AMF](#) ».

#### **Pour toute question sur les divulgations :**

Chantale Bégin, CPA auditrice  
Conseillère experte - Risques financiers  
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 418 525-0337, poste 4595  
Courrier électronique : [chantale.begin@lautorite.qc.ca](mailto:chantale.begin@lautorite.qc.ca)

**Le 10 avril 2025**

---

#### **Publication finale de nouvelles exigences de divulgation relativement aux risques climatiques pour les institutions de dépôts.**

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie de nouvelles exigences de divulgation relativement aux risques climatiques qui ont pour but de recueillir, directement auprès des institutions de dépôts, des données normalisées sur les émissions et les expositions climatiques. Ces nouvelles divulgations devront être transmises à l'Autorité par toutes les institutions de dépôts autorisées du Québec visées par la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*.

Une consultation publique sur ces exigences de divulgation s'est déroulée du 23 janvier au 24 février 2025.

Les instructions, les spécifications techniques, les gabarits ainsi que les matrices d'application pour compléter les divulgations sont accessibles sur le site Web de l'Autorité sous la rubrique « [Divulgations](#) » aux onglets « Institutions de dépôts et sociétés de fiducie » et « Coopératives de services financiers ».

**Pour toute question sur les divulgations :**

Chantale Bégin, CPA auditrice  
Conseillère experte - Risques financiers  
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 418 525-0337, poste 4595  
Courrier électronique : [chantale.begin@lautorite.qc.ca](mailto:chantale.begin@lautorite.qc.ca)

**Le 10 avril 2025**

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

#### SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.

##### Avis d'intention de changer de nom

Conformément à l'article 128 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S 29.02, **Société de fiducie Blue Bridge Inc.**, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie, a donné avis de son intention de changer de nom pour celui de :

##### **Société de fiducie Taïga Inc.**

Le siège de l'assureur est situé au :

1000, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 1900  
Montréal Québec H3A 3G4

L'AMF procédera au réexamen de l'autorisation de la société en raison du changement de nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cette société de fiducie, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 10 avril 2025

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.



## 5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.